



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Moyen-Orient

Question au Gouvernement n° 3108

Texte de la question

TRANSITION ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS ARABES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Nicolas, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Pierre Nicolas. Monsieur le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, la transition démocratique en cours dans les pays arabes a surpris par sa rapidité et son ampleur.

Au-delà de ses aspects politiques, ses conséquences économiques, encore difficiles à apprécier, pourraient être dommageables pour nos entreprises, donc pour notre économie. En effet, la France échange chaque année avec l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et la région du Golfe quelque 50 milliards d'euros, ce qui représente environ 15 % de notre commerce extérieur et concerne 3 000 entreprises, qui emploient 300 000 salariés.

Monsieur le secrétaire d'État, en cette période de transition et d'instabilité ou de fragilité économique, pouvez-vous faire le point sur la situation ? Quelle stratégie le Gouvernement compte-t-il employer pour préserver les intérêts de nos entreprises, donc de notre économie et de notre emploi ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur.

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé du commerce extérieur*. Monsieur le député, les révolutions, les turbulences que connaît le monde arabe depuis le début de l'année constituent un événement considérable, d'ampleur véritablement historique.

Grâce à l'engagement du Président de la République, la France est aux côtés des peuples arabes qui aspirent à la liberté et à la démocratie. *(Rires et exclamations sur plusieurs bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. Roland Muzeau. Quel sens de l'humour !

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État*. Elle le montre aujourd'hui même, à Londres, par sa diplomatie. Elle le montre par ses armes depuis plusieurs jours en Libye, où elle vient secourir et protéger le peuple face à la dictature.

M. Jean-Paul Lecoq. Vous avez la mémoire courte !

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État*. Elle le montre aussi par la présence quotidienne de ses entreprises dans tout le monde arabe.

Le point commun de toutes ces révolutions n'est pas seulement la langue, la religion, ou, dans certains cas, des régimes autoritaires en place depuis des années ; c'est le fait que, dans la plupart de ces pays, les populations sont très jeunes : 40 à 70 % de la population a moins de vingt-cinq ans.

M. Loïc Bouvard. En effet !

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État*. Et c'est à cela que servent nos entreprises : la meilleure manière d'aider la démocratie dans le monde arabe, c'est de faire en sorte que nos entreprises y restent et y développent l'emploi.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État*. En Tunisie, nos entreprises ne distribuent pas moins de 110 000 fiches de paie par mois.

Mon travail consiste donc à m'assurer que nos entreprises restent dans le monde arabe, s'y développent et contribuent à développer les pays où elles se trouvent. Je me suis ainsi rendu récemment en Tunisie, où nous avons résolu les problèmes liés aux dommages causés par la révolution et cherché les moyens d'une

indemnisation de l'actionnariat. Je me rendrai, avec Christine Lagarde, dans plusieurs autres pays arabes, en Égypte et en Irak. Nous ferons en sorte que notre économie, nos entreprises soient au service de ces peuples et assurent la stabilité de leur marche vers la démocratie. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3108

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 mars 2011